

MISSION D'APPUI A L'ANME POUR L'IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE ET DES COMMUNES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

AO N°P242N9-0122

CONTEXTE

PRESENTATION DE L'ANME

L'Agence Nationale de la Maîtrise de l'Énergie (ANME) est un établissement public en charge de concevoir et mettre en œuvre la politique de l'État dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. L'ANME développe des projets et programmes de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de transition vers une énergie plus respectueuse de l'environnement.

Les interventions de l'ANME visent différents secteurs à travers des projets et programmes parmi lesquels :

- Prosol Elec pour le développement du photovoltaïque raccordé en basse tension
- Promo-Isol pour l'isolation des bâtiments en construction ou rénovation
- Promofrigo pour le renouvellement de 400 000 réfrigérateurs énergivores à partir de 2021
- Promoled pour le remplacement d'ampoules incandescentes par des led dans les foyers les plus pauvres
- Programme de certification énergétique des équipements électroménagers
- Programme Alliance des Communes pour la Transition Énergétique (ACTE)
- Programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics
- Programme de promotion de la mobilité électrique en Tunisie
- Programme de développement des Plans de Déplacements urbains
- Programme de promotion de la conduite économique

Ayant opté pour une approche décentralisée pour être plus proche des citoyens l'ANME dispose de 5 représentations régionales en plus du siège central à Tunis.

PRESENTATION DE GERES

Créé en 1976, le **Geres** est une ONG de développement internationale qui œuvre à l'amélioration des conditions de vie et lutte contre les changements climatiques et leurs impacts. En tant qu'acteur de terrain, la transition énergétique est un levier majeur de son action. Pour un changement sociétal ambitieux, le Geres encourage le développement et la diffusion de solutions innovantes et de proximité, il accompagne les politiques territoriales climat-énergie et il mobilise tous les acteurs autour de la Solidarité climatique en les incitant à agir et à soutenir les plus vulnérables.

Améliorer les conditions de vie, réduire la précarité énergétique et renforcer la capacité à agir des habitants par une transition énergétique inclusive et participative qui s'appuie sur des politiques énergétiques et climatiques ambitieuses, une planification et gouvernance écologique du territoire, une bonne connaissance des comportements énergétiques et l'éducation de tous à l'énergie et au climat, la mobilisation de la société civile et la réalisation de projets concrets exemplaires tels que l'installation de centrales PV ou la construction de bâtiments bioclimatiques.

En Tunisie, c'est ce que vise Geres en intervenant aux côtés d'acteurs variés (agence de l'énergie, collectivités territoriales, organisations de la société civile,) apportant de l'expertise technique, territoriale, d'animation de réseaux, de gestion et de financement de projet. Le Geres bénéficie du soutien financier de l'AFD et de l'ADEME pour mettre en œuvre ces activités.

PARTENARIAT ANME-GERES

Le Geres travaille en partenariat avec l'ANME et plus spécifiquement avec le responsable du programme ACTE (sur l'axe 6), l'agence régionale de Sousse et la représentation de Nabeul. Le Geres appuie l'implication des OSC et des municipalités dans la transition énergétique et climatique des territoires à travers le développement de [Services Info Energie Climat](#) (SIEC) dans les villes. Un Service Info Energie Climat est un outil de politique publique multi-acteur de sensibilisation et d'information du grand public sur les problèmes liés à l'énergie et qui contribue à une vision partagée du développement durable du territoire. Les municipalités et les acteurs de la société civile sont les premiers impliqués dans le développement et la gestion des SIEC.

CONTEXTE GENERAL

Le gouvernement tunisien a adopté une stratégie de transition énergétique basée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Cette nouvelle dynamique s'est concrétisée par l'adoption, en 2016, d'une stratégie de transition énergétique qui prévoit de mettre en place les conditions d'une mutation progressive et équilibrée du modèle énergétique actuel, fondée sur le développement d'un bouquet d'énergies diversifiées et la meilleure exploitation des gisements d'efficacité énergétique disponibles.

Cette stratégie fixe comme objectif à l'horizon de 2030 de réduire la demande énergétique de 30% par rapport au scénario tendanciel et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix de production électrique à 30%.

Parallèlement à cette stratégie, la Tunisie a adopté des objectifs climatiques ambitieux en ratifiant, en octobre 2016 (loi n°2016-72), « l'accord de Paris » sur le climat pour la mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. L'engagement de la Tunisie prévoit de réduire l'intensité carbone de l'économie tunisienne, de 41% d'ici 2030 par rapport au niveau de l'année 2010. Plus de 75% des émissions évitées proviendront du secteur de l'énergie. Il est à noter que le montant total des investissements à mobiliser pour atteindre les objectifs climatiques est de l'ordre de 17,5 milliards de dollars US dont environ 85% dans le secteur de l'énergie (40% pour l'efficacité énergétique et 45% pour les énergies renouvelables).

Le paysage énergétique tunisien est marqué par une aggravation croissante du déficit énergétique sous l'effet conjugué de l'augmentation de la demande et la baisse des ressources. En effet, le taux de la dépendance énergétique de la Tunisie a atteint en 2019 son plus haut niveau pour atteindre environ 60%.

Dans le contexte de la transition énergétique, il est clair que les collectivités locales auront un rôle majeur à jouer non seulement du fait de l'étendue de leur patrimoine et de l'importance de leur consommation d'énergie mais aussi parce qu'elles pourraient influencer la consommation sur leur territoire et orienter les citoyens et les entreprises vers des choix énergétiquement efficaces.

C'est dans ce cadre que l'ANME et ses partenaires institutionnels ont conçu un programme d'assistance intitulé « Alliance des Communes pour la Transition Énergétique – ACTE » qui offre aux communes des solutions techniques et financières originales et localement adaptées.

L'objectif du programme ACTE est de permettre aux communes de contribuer activement à l'atteinte des objectifs énergétiques nationaux en matière de transition énergétique et ce, à travers la mise en œuvre de leurs stratégies énergétiques locales pour la maîtrise de l'énergie, à l'échelle de leurs territoires.

Le programme ACTE vient en appui aux initiatives communales pour améliorer la maîtrise de l'énergie au sein du périmètre communal, que ce soit à l'échelle du patrimoine communal (premier axe d'intervention prioritaire) ou à l'échelle du territoire communal (dimension potentiellement intégrée par la suite). Il intervient sur essentiellement six domaines :

<p>Bâtiments et Urbanisme</p> <p>1</p>	<p><i>Soutenir la commune dans son rôle de régulatrice et d'aménageur du territoire, pour favoriser un aménagement territorial et urbain durable et résilient au changement climatique.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille à l'application de la réglementation thermique du bâtiment au moment de l'octroi du permis de construire
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la conformité des plans urbains avec les spécifications énergétiques et architecturales des bâtiments, les exigences de mobilité et le respect du patrimoine urbanistique traditionnel - Information et sensibilisation des professionnels de la construction (promoteurs immobiliers, architectes, ingénieurs, etc.) - Formations des décideurs et agents techniques municipaux et régionaux
<p>Bâtiments et équipements municipaux</p> <p>2</p>	<p><i>Soutenir la commune dans son rôle de consommateur et fournisseur de services publics « modèle ».</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit, suivi et maîtrise de la consommation énergétique des équipements et bâtiments communaux, ainsi que du parc de véhicules - Formation des services techniques en matière de solutions et technologies propres - Généralisation de l'efficacité énergétique au niveau des bâtiments communaux
<p>Diversification énergétique</p> <p>3</p>	<p><i>Soutenir la capacité de la commune à promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sur son territoire.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables et du gaz naturel pour les véhicules - Développement de la cogénération - Optimisation de la collecte, tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés
<p>Mobilité et transport</p> <p>4</p>	<p><i>Soutenir la capacité de la commune à optimiser les déplacements sur son territoire et à promouvoir la mobilité douce, respectueuse de l'environnement et de l'être humain.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des déplacements d'administration (cf. Plans de Déplacement d'Administration, PDA) - Développement de Plans de Déplacements Urbains (PDU) - Veille à l'application des principales orientations et suivi des impacts (émissions, qualité de l'air, satisfaction, etc.) - Mesures simples, en faveur de la mobilité douce - Renforcement de la capacité des professionnels du secteur des transports, de la mobilité urbaine et interurbaine
<p>Organisation interne, suivi et évaluation</p> <p>5</p>	<p><i>Renforcer la capacité de la commune à mettre en place un système de pilotage et de gouvernance interne à la commune, y compris un système de suivi et d'évaluation de sa politique énergétique locale.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un équipe énergie - Mise en place de systèmes de monitoring, reporting et vérification (MRV) - Formation des équipes communales en matière de gestion projet, compétences techniques, juridiques et financières
<p>Coopération et communication</p> <p>6</p>	<p><i>Renforcement de la capacité de la commune à mobiliser le soutien de ses partenaires publics, privés et issus de la société civile pour faciliter la maîtrise de l'énergie, y compris dans les domaines qui ne relèvent pas directement de sa compétence.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et information des acteurs publics, privés et civils aux enjeux de la maîtrise de l'énergie ; promotion d'éco-gestes - Formation des professionnels de secteurs clés (tourisme, construction, transport etc.) - Développement de la coopération décentralisée (ex. jumelages, réseaux de villes)

Et c'est le cadre de ce programme national que l'ANME souhaite engager une mission pour la préparation d'une stratégie d'implication de la société civile dans la promotion de la politique de communication des collectivités locales dans la transition énergétique territoriale.

PRESTATION

Le/la prestataire a pour mission principale d'assurer un appui à l'ANME pour la mise en place d'un dispositif de soutien au développement des Services Info Energie Cimat. Cela passera par le lancement d'un appel à projet ANME destiné à la société civile tunisienne pour conduire des actions de sensibilisation dans 3 villes de Tunisie : Sousse, Nabeul et Médenine. Cet appel à projet constitue une phase pilote dont les enseignements serviront à développer le dispositif élargi à d'autres villes, qui doit être finalisé en octobre 2022.

Ces activités sont soutenues financièrement par l'AFD, l'ADEME avec l'assistance technique de Geres.

Il/elle est contractualisé.e par Geres.

Il/elle sera amené.e à travailler en collaboration avec les différentes directions de l'Agence Nationale de la Maîtrise de l'Energie (ANME) et les partenaires de l'ANME et du Geres en Tunisie au premier titre desquels les **collectivités locales et les associations**.

ACTIVITES ET LIVRABLES

	Activités	Livrables	Modalités de travail	Délai	Temps estimé
1	<p>Capitalisation de (environ 5) projets énergie-climat impliquant les collectivités et les OSC dans des villes pilotes du programme national ACTE et d'autres avec des expériences intéressantes (dont celle de Sousse)</p> <p><i>Ces fiches viendront notamment en annexe de l'appel à projet aux associations (cf. point 2)</i></p>	<p>Livrable 1.1: Proposition des projets à capitaliser et d'un modèle de fiche de capitalisation à valider par l'ANME et Geres</p> <p>Livrable 1.2 : Rapport de capitalisation des projets énergie-climat des communes pilotes ACTE réalisés en collaboration avec les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fiches étude de cas • Potentiels des OSC dans la TEC des territoires et besoins de soutien • typologies d'associations et de collaborations • enseignements 	<p>Lecture de documents</p> <p>Réunions avec l'ANME</p> <p>Consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'associations ayant participé au dispositif Solaire Citoyen et d'autres dispositifs ANME <p>Contacts avec les experts relais ANME, les municipalités (responsables énergies notamment) et les associations</p> <p>Plutôt à distance.</p> <p>Après validation du commanditaire selon les possibilités, les besoins et l'intérêt : déplacements possibles dans certaines villes</p>	21 jours après la signature du contrat	10 H/jours

2	<p>Proposition d'adaptation des termes de référence de l'appel à projet aux associations pour la mise en place de SIEC dans 3 villes (Nabeul, Sousse et Médenine).</p> <p><i>L'appel à projet sera lancé maximum fin avril</i></p>	<p>Livable 2 : Documents de l'appel à projet révisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - note d'orientation stratégique - description du processus de sélection, suivi administratif, financier et technique mis en place par l'ANME - termes de références - contrat-type ANME-associations-municipalités - dossier d'appel à projet - programme de renforcement de compétences des associations bénéficiaires 	<p>Lecture des documents existants Echanges avec le personnel de l'ANME et particulièrement les chef.fe.s de service, les responsables d'agences régionales et les experts relai Révisions de documents soumis pour avis</p>	<p>Fin mars 2022 10 jours après réception des documents rédigés par l'ANME</p>	<p>5 H /Jours</p>
3	<p>Animation d'ateliers restreints avec les 3 communes visées par l'appel à projet. Les objectifs sont : de présenter les résultats du livrable 2, de compléter selon les attentes des communes le cahier des charges de l'AàP initialement validé par l'ANME et Geres</p>	<p>Livrable 3 : Supports de préparation des ateliers et documents de l'appel à projet complétés par 1 note d'orientation de la commune (objectifs, cibles, thématiques prioritaires, etc.)</p>	<p>Coordination et organisation des ateliers Préparation et animation du contenu des ateliers Révision des documents Appui à l'élaboration de notes d'orientation des communes</p>	<p>Avril 2022</p>	<p>6 H/jours</p>
4	<p>Appui au dépouillement des offres reçues dans le cadre de l'appel à projet (pré-screening) <i>L'ANME et Geres détailleront leurs attentes par la suite</i></p>	<p>Livrable 4 : Note relative aux dossiers selon les besoins à affiner par l'ANME et Geres</p>	<p>Lecture des dossiers Organisation des informations</p>	<p>Avril-mai 2022</p>	<p>1 H /Jours</p>
5	<p>Organisation de 3 réunions (1 par ville après la sélection des associations) avec municipalité-association et ANME pour valider le plan d'action selon notamment les besoins de renforcement en compétences des associations sélectionnées</p>	<p>Livrable 5 : plan d'actions validés pour les 3 villes</p>	<p>Organisation des réunions Implication des personnes concernées à l'ANME (responsable administratif et financier, etc.)</p>	<p>Mai 2022</p>	<p>6 H/jour</p>
6	<p>Assistance à l'élaboration d'une stratégie d'appui au développement de SIEC multi-acteurs et proposition d'un dispositif de financement et d'appui</p>	<p>Livrable 6 : Rapport Rapport concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de développement des SIEC de l'ANME 	<p>Lecture de documents Echanges avec le personnel de l'ANME Consultation : - d'associations ayant participé au dispositif</p>	<p>Octobre 2022 Avec des rapports</p>	<p>15 H/jours</p>

	technique de l'ANME permettant une participation plus active des OSC dans la transition énergétique et climatique (TEC) des territoires	<ul style="list-style-type: none"> Les enseignements tirés des dispositifs ANME passés et actuels de soutien aux OSC Un benchmark national et international sur les politiques et dispositifs d'appui aux OSC dans le domaine susmentionné. Un SWOT des ressources techniques et financières de l'ANME mobilisables pour l'appui aux OSC et aux SIEC Les financements mobilisables par les municipalités et les associations pour le développement des SIEC <p>Des propositions de révision du dispositif d'appui technique et financier aux OSC et aux SIEC</p>	<p>Solaire Citoyen et d'autres dispositifs ANME</p> <ul style="list-style-type: none"> d'associations pouvant intervenir sur la TEC de programmes d'appui aux OSC (Jamaity, etc.) d'institutions ayant développé des politiques et dispositifs d'appui aux OSC (ex : ADEME, ANGED) <p>Rédaction de rapport</p>	ts et réunions intermédiaires en avril et juillet	
7	Animation d'ateliers lors de séminaires en présentiel ou en ligne sur le rôle des OSC dans la transition énergétique et climatique des territoires et les SIEC comme outil multi-acteurs de la transition énergétique et climatique des territoires	Livrable 7 : Développement des supports de préparation de l'atelier (Concept note + programme + supports de l'atelier) & animation de l'atelier & rapport sur le déroulement de l'atelier	Préparation et animation des ateliers	Selon le calendrier à venir	4 H/jour (2hjours/ atelier)
	TOTAL				47 H/jours

Modalités de travail :

- point focal aspects administratifs et financiers : Virginie Guy
- échanges continus avec le responsable du programme ACTE, le responsable de l'agence ANME de Sousse et point focal de Geres M.Fathi Hamad et Virginie Guy (Geres) sur les activités

PROFIL DU/DE LA PRESTATAIRE

Expérience

- Formation minimum bac+4 dans l'un des domaines suivant : ingénierie, sciences politiques, gestion publique, développement territorial, économie appliquée, politique de l'énergie etc..
- Minimum 5 ans d'expérience en lien avec la société civile et les communes
- Minimum 2 ans d'expérience dans la transition énergétique et climatique

Aptitudes et compétences attendues

- Connaissance du contexte tunisien
- Connaissance des institutions publiques: du processus de décentralisation, des dispositifs opérationnels, gestion opérationnelle et partenariale
- Capacité d'analyse politique et institutionnelle des contextes territoriaux et des jeux d'acteurs requise
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse
- Capacité d'organisation et de gestion des priorités
- Capacité d'animation de groupes, de transmission de compétences, de pédagogie
- Excellentes capacités relationnelles et d'adaptation, habileté à communiquer dans un environnement interculturel
- Excellente maîtrise du Français à l'écrit et à l'oral
- Arabe tunisien courant
- Pack office et outils de travail à distance (skype, zoom, gdrive etc...)

SOUSSION DES OFFRES

Documents constitutifs de l'offre

Le soumissionnaire est tenu de présenter à l'appui de son offre les documents ci-après. La proposition devra comporter une offre technique et une offre financière :

- ✓ **Le dossier administratif** : Ce dossier devra comprendre les documents suivants :
 - La patente de l'entreprise et/ou son immatriculation fiscale ;
 - Une déclaration de l'expert attestant qu'il est disponible et n'est pas salarié en parallèle de la réalisation de la mission
- ✓ **Le dossier technique** : Le dossier technique devra inclure tous les documents suivants :
 - Note méthodologique relative à la compréhension de la mission
 - Planning revu
 - Le(s) CV(s) de(s) l'expert(s)
 - Les justificatifs des références et de l'expérience
- ✓ **Le dossier financier** : L'offre financière devra comporter :
 - Le bordereau des prix et le devis estimatif dûment rempli en toutes lettres et en chiffres, paraphé à chaque page, signé, daté et tamponné
 - Le prestataire fera une proposition de déplacements conditionnée, bien évidemment, aux conditions de circulation dans le pays

Remboursement des missions

Les déplacements seront remboursés au réel selon les conditions suivantes :

- Sur justificatif pour les transports en train, taxi, etc.
- Selon les kilomètres parcourus pour les déplacements en véhicule particulier au taux de 0,400 TDN/km

L'hébergement, la nourriture et les déplacements intra-villes seront remboursés au forfait selon le barème suivant :

- 100 TDN/jour pour Nabeul
- 200 TDN/jour pour Sousse
- 300 TDN/jour pour Médenine

Le barème part de l'hypothèse que le prestataire est basé à Tunis et intègre une compensation du temps de déplacement qui ne doit pas être compté dans les hommes.jours. Ce barème peut être révisé d'un commun accord avec le prestataire selon sa localisation.

Date limite de soumission

Les propositions devront être envoyées avant le **27/02/2022** à minuit aux adresses suivantes : v.guy@geres.eu et hamad.fathi@anme.nat.tn

Le mail devra comporter la mention « AO P242N9-0122 »

Questions

Les potentielles questions devront être envoyées avant le **22/02/2022** à minuit aux adresses suivantes : v.guy@geres.eu et hamad.fathi@anme.nat.tn

EVALUATION DES OFFRES

La grille d'analyse suivante permettra à l'ANME et au Geres d'évaluer les offres réceptionnées. Sur base de l'évaluation de tous ces critères et tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'**offre la plus avantageuse** évaluée sur la base de la pondération ci-dessous donnée pour permettre aux candidats de rédiger une offre la plus complète possible. L'ANME et le Geres se réservent le droit de modifier à la marge les critères afin de rendre l'évaluation la plus significative possible. L'offre technique doit dépasser la note de 50/80.

N°	Description	Pondération
1	Prix	/20
	<i>Score donné à l'offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Offre technique	/80
2.1	Approche méthodologique	/30
	<i>Approche détaillée dans la note méthodologique</i>	
2.2	Expérience	/40
	<i>Expérience du/de la consultant-</i>	
2.3	Planning	/10
	<i>Planning propose</i>	
	Pondération totale des critères d'attribution /100	

Annexe N°1 : bordereau de prix - devis estimatif

Sous détail des honoraires de l'expert

Désignation	Nombre d'H-J	Prix unitaire HT (TND)	Total HT (TND)
Nom de l'expert intervenant			
.....			

Sous détail des frais de déplacement

Désignation	Nombre de déplacement	Prix unitaire HT (TND)	Total HT (TND)
Activité 1 :			
Activité :			
TOTAL			

Tableau Récapitulatif des prix

Désignation	Nombre	PU - HT (TND)	TOTAL HT (TND)
Honoraires de l'expert (en H/J)			
.....			
Frais de déplacement			
Grand Total			

